

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN  
DE LA SEANCE DU 2 MAI 2023**

**sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire**

Etaient présents : M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Edith MARTORETTI-SIGRIST, M. Claude LANG, M. Michel BUSCH, Mme Anne FLEURY, M. Bernard MEYER, M. Jacky ZINS, M. Daniel MULLER, Mme Fabienne SCHRECK-BIGOT, Mme Christine SCENI, M. Pascal MOREL, Mme Florence OBERLE, Mme Chrystel ALVES-AMIEL, M. Fabrice BOESCHLIN, M. Marc ROGLER, Mme Nathalie CIANCI, M. David BOEGLER.

Absent :

Procurations : Mme Valérie RIESS a donné procuration à Mme Edith MARTORETTI-SIGRIST, Mme HAIL Milia a donné procuration à Mme Florence OBERLE.

Ordre du jour :

Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.

Compte-rendu des décisions prises au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en vertu de la délégation accordée à M. le Maire

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023
- 2) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 3) Convention tripartite pour la formation d'un sapeur-pompier volontaire
- 4) Approbation du contrat de territoire de la région de Colmar avec la Collectivité Européenne d'Alsace
- 5) Tirage au sort en vue de la liste préparatoire des jurés d'Assises
- 6) Divers

Secrétaire de séance : Katia HEGY, secrétaire générale

*En préambule du conseil municipal, M. DESCHOUX, conseiller en énergie partagé de Colmar Agglomération, présente le bilan des visites de sobriété énergétique, réalisées depuis le début de l'année sur la commune. Lors de ces visites, M. DESCHOUX a principalement effectué un travail de régulation au niveau des chaudières, ce qui devrait aboutir à des économies d'énergie substantielles. Afin d'optimiser l'impact de ces interventions, il se porte volontaire pour animer une réunion de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie, à destination des usagers des différents bâtiments communaux, laquelle pourrait idéalement être organisée à l'automne.*

*Monsieur le Maire conclut l'intervention de M. DESCHOUX en le remerciant pour le travail de qualité qu'il a réalisé pour le compte de la commune de Sundhoffen.*

**Compte-rendu de séance de diverses commissions et structures intercommunales :**

M. le Maire rend compte de la réunion de Conseil Communautaire du 06/04/2023, de la réunion SCOT du 28/03/2023, et de l'Assemblée Générale des Brigades Vertes du 12/04/2023.

Puis, il évoque les résultats de la consultation relative aux tarifs du gaz dans le cadre du groupement de commandes régi par la commune d'Andolsheim. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tarif négocié passera de 240 € le Mwh à 95 € le Mwh. Quant à l'électricité, les tarifs étant encore trop élevés en cette période, il a été décidé de reporter la consultation à une date ultérieure.

Mme Anne FLEURY relate le conseil des enfants du 11/04/2023.

Enfin, Mme Edith MARTORETTI-SIGRIST fait part des points abordés lors du conseil d'école primaire du 21/03/2023.

**Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du 26 mai 2020 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises au courant du 1er trimestre 2023 en vertu de la délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée dans la limite de 50 000 € HT.

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de la délégation dont il dispose pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme, à l'intérieur du périmètre d'institution du DPU.

\*\* \* \* \*

**1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du lundi 20 mars 2023 est adopté à **16 voix pour et 3 abstentions**.

\*\* \* \* \*

**2 - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE****Le conseil municipal,**

**Vu** la délibération du 06/05/2019 autorisant M. le Maire à souscrire pour le compte de la commune, une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, aux conditions suivantes :

- Montant : 200 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux révisable : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle)
- Marge : 0,60 point
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,10 %, soit 200 euros
- Commission de non-utilisation : néant

**Vu** la délibération du 30 mai 2022 actant le renouvellement de ladite ligne de trésorerie aux conditions identiques

**Vu** la consultation effectuée dans le cadre de ce renouvellement et les offres réceptionnées ;

**Considérant** que le présent contrat arrive à échéance au 30 juin 2023

**Considérant** que la proposition de renouvellement de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en date du 27 avril 2023 proposant de reconduire ladite ligne de trésorerie pour une durée d'un an, avec maintien des conditions actuelles, est la mieux-disante

**Considérant** la nécessité de conserver une ligne de trésorerie active, permettant de faire la jonction entre les dépenses d'investissement, la perception des subventions et les retours de TVA de l'année précédente.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de renouveler pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2024, la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

**AUTORISE** M. le Maire à signer le renouvellement de contrat y afférant avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de décaissements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

\* \* \* \* \*

### **3 - CONVENTION TRIPARTITE POUR LA FORMATION D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Budget primitif 2023,

**VU** la candidature de M. Théo FAHRNER;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de garantir un certain effectif de pompiers au sein du corps apte à conduire le véhicule de première intervention afin d'assurer un maximum de disponibilité opérationnelle ;

Sur proposition de M. le Maire et **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** la candidature de M. Théo FAHRNER pour suivre la formation afin d'obtenir le permis de catégorie C nécessaire à la conduite du véhicule d'intervention.

**INDIQUE** que les crédits prévus au Budget Primitif 2023 à l'article 618 "divers" sont suffisants.

**PRECISE** que la conclusion d'une convention tripartite entérinera les obligations de chacun.  
Le coût de la formation sera réparti à raison d'un tiers pour chacune des parties : amicale des sapeurs-pompiers, intéressé et commune ;

L'intéressé s'engage à rembourser la prise en charge financière de l'amicale et de la commune s'il venait à quitter le corps dans les cinq années suivant l'obtention du permis.

\* \* \* \* \*

### **4 - APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA REGION DE COLMAR AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ils ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, la CEA a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires, pragmatique, et qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque territoire d'Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Région de Colmar :**

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;

-

- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

- Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées
- Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément au règlement desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, à l'adoption d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar.

**Le Conseil municipal, à 16 voix pour, 3 abstentions,**

Après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

**Vu** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

**Vu** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

**Considérant** l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

**APPROUVE** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat susvisé,

**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente.

## **5 - TIRAGE AU SORT EN VUE DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES**

Il est procédé au **tirage au sort** de 6 électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises. Les personnes concernées seront rapidement informées par la mairie par voie postale.

## **6 – DIVERS**

### **6.1) Chiffres clés de la Défense dans le Département du Haut-Rhin**

M. Claude LANG, en sa qualité de correspondant défense, informe des chiffres clés de la Défense dans notre département.

### **6.2) Service minimum d'accueil**

M. le Maire tient à remercier chaleureusement les collègues du conseil municipal qui ont pu se libérer afin d'assurer le service minimum d'accueil durant les journées de grève liées à la réforme des retraites.

Faute d'encadrants en nombre suffisant, il n'a toutefois pas toujours été possible d'assurer le service minimum d'accueil, au grand dam de certains parents d'élèves qui ont manifesté leur mécontentement auprès des services communaux. Il convient de rappeler que depuis 2008, ce dispositif s'impose aux communes, indépendamment des moyens humains et matériels dont elles disposent pour en assurer l'organisation.

Aussi, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres communes du secteur, M. le Maire et Mme MARTORETTI-SIGRIST ont sollicité l'APEES qui dispose d'un vivier d'animateurs susceptibles d'accueillir ponctuellement les enfants en cas de grève, moyennant une subvention au moins égale aux dépenses engagées. Le comité de l'APEES n'a pas souhaité donner suite à la demande de la mairie, évoquant une problématique d'agrément ne leur permettant pas d'exercer hors temps périscolaire.

A l'avenir et en l'absence de volontaires, la commune ne pourra donc pas garantir l'organisation du service minimum d'accueil dans le cadre de mouvements de grève répétitifs.

### **6.3) Question orales :**

*Quel est l'état d'avancement du projet « city-stade » ?*

Monsieur le Maire indique que ce projet entre dans sa phase opérationnelle.

Au regard de la future implantation de l'équipement, M. le Maire précise qu'il a jugé opportun de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre. En effet, d'importants travaux de génie civil sont à prévoir, d'autant qu'il faut tenir compte d'un éventuel agrandissement du terrain de football communal qui ne répond plus aux normes en vigueur.

En tout état de cause, la consultation qui comprendra 2 lots (génie civil et fourniture de l'équipement) devrait être lancée au courant du mois de mai.

*Sundhoffen est l'une des dernières communes en Alsace à ne pas être raccordée à la fibre, comment comptez-vous faire avancer ce sujet ?*

Tout d'abord, M. le Maire explique que la commune fait partie d'une des rares communes à être câblée depuis 1997 et à ce titre, elle ne faisait pas partie des communes prioritaires pour le raccordement. En octobre 2021, M. le Maire a rencontré le PDG de Rosace, entreprise chargée du déploiement de la fibre optique sur le territoire et M. SIEGRIST, Directeur du territoire numérique à la Région Grand Est afin de leur signifier la volonté de la commune d'entrer en phase de déploiement. Depuis, il n'a eu de cesse de les relancer afin de faire avancer le dossier.

Pour des raisons techniques, Vialis aurait récemment refusé de mettre ses réseaux à disposition. Des tractations sont désormais en cours avec Orange. Le dossier de la commune de Sundhoffen est sur le bureau du Président de la Région Grand Est qui doit valider les conditions financières de leur intervention. Si tout se passe comme prévu, le conseil municipal de Sundhoffen devrait être amené à délibérer sur la convention financière avec la région le 3 juillet prochain. En ce qui concerne le déploiement et la mise en service à proprement parler, l'opération devrait s'échelonner sur un an maximum.

*Quel est l'état d'avancement du projet rénovation, agrandissement et mise aux normes de la mairie ?*

Monsieur le Maire indique que l'ordre des priorités a été modifié pour des considérations environnementales, notamment d'économies d'énergie. Cette opération reste néanmoins au programme, en fonction des possibilités financières de la commune. Madame Cianci souhaite savoir si le dispositif d'accessibilité, notamment la rampe d'accès, est utilisée au quotidien par les administrés. Monsieur le Maire lui indique que cela arrive ponctuellement, auquel cas, les agents du service administratif descendent à la rencontre du demandeur.

#### **6.4) informations :**

- M. le Maire informe le conseil municipal du courrier de remerciements de l'Apamad quant à la subvention allouée par la commune au titre de l'année 2023.
- M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Katia HEGY quittera la commune de Sundhoffen le 28 juin prochain pour exercer la fonction de secrétaire générale à la ville de Neuf-Brisach.

\*\* \* \* \*

**Tableau des signatures**

**POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN  
DE LA SEANCE DU 20 MARS 2023**

Ordre du jour :

Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.

Compte-rendu des décisions prises au cours du 1er trimestre 2023 en vertu de la délégation accordée à M. le Maire

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023
- 2) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 3) Convention tripartite pour la formation d'un sapeur-pompier volontaire
- 4) Approbation du contrat de territoire de la région de Colmar avec la Collectivité Européenne d'Alsace
- 5) Tirage au sort en vue de la liste préparatoire des jurés d'Assises
- 6) Divers

Séance levée à 21h30

**Signatures**

Katia HEGY  
Secrétaire de séance

Le Maire  
Jean-Marc SCHULLER